

[L'orthographe d'origine, fautive à plusieurs endroits, est respectée.]

Préfecture de la Gruyère  
Canton de Fribourg

Bulle, le 10 octobre 1889

Cis Direction de la Police, Fribourg

Monsieur le Directeur,

Je viens d'avoir M. le Syndic de Bulle exaspéré et découragé, il me dit qu'il n'y a plus qu'à laisser aller, des conseils communaux sont avec la jeunesse, l'avocat Morand et d'autres ont garanti la jeunesse des conséquences pécuniaires que pourraient entraîner sa conduite.

C'est affreux comment quelques vieux intriguent, puis on dit que le curé de Bulle set partisan de la danse et qu'il n'a rien dit contre, ça a été l'indignation générale, de sorte qu'il aurait mieux fait de ne pas parler de la bénichon que d'en parler comme il l'a fait.

On parle de pantomimes qui se prépareraient pour le cortège, il faudra voir cela, si le code pénal est applicable, on aura devant soi des sociétaires dont le nom dé[...] au registre du commerce.

Je viens de voir la pièce, elle porte 40 noms à part 2 ou 3 c'est tout des domestiques où des ouvriers, il y a un seul agriculteur conservateur. Vous voyez qu'il n'y a pas de quoi s'émouvoir, la seule chose qui m'ennuyerait serait la musique si elle y allait, je ferai mon possible pour l'en retenir, ce serait vite fait si l'on n'avait à faire qu'aux signataires, mais le véritable ennemi se trouve dans l'ombre où il déploie une grande activité.

J'userai de toutes les réformes pour enrayer le plus profitable succès de la manifestation en décourageant individuellement les membres de la musique là où cela se pourra.

Préfecture de la Gruyère  
Canton de Fribourg

Bulle, le 13 octobre 1889

Monsieur le Conseiller,

Vous avez entendu le langage de M. Waeber aux Alpes; et bien après le refus de la musique de Bulle de jeudi [?] au cortège d'aujourd'hui, c'est lui qui est allé avec Despond à Lucens pour engager la musique de cette localité et la demander à M. Junod qu'il connaît. Il s'est donc fait complice des révoltés pensant que je ne le saurais pas. Il a pris toutes exprès des précautions pour tromper, il est parti à Romont à pied et Despont ne l'a rejoint que plus tard avec une voiture; ça n'empêche pas que j'étais renseigné avant qu'il fut arrivé à Lucens. D'où j'ai su tout ce qu'il y a fait. Il y a dans la musique de Lucens un neveu de M. Géthroux [?] secrétaire de l'évêché, et je lui ai fait télégraphier hier soir que si la musique de Bulle a refusé c'est parce qu'il s'agit d'une démonstration contre l'autorité, ce que Waeber s'est bien gardé de dire. On les attend à l'heure sans être bien sûr. Je suis organisé, le sergent n'a seulement [?] au [?] pu débiter la formule que je lui ai donnée, il sera entouré à distance de gendarmes de la compagnie et d'un garde-chasse en civil. On notera les danseurs qui seront dénoncés pour résistance aux ordres de l'autorité et jugés par le tribunal comme je le leur ai prédit. Les meneurs ont fait une sousignation pour couvrir les frais de la jeunesse et avoir des fonds pour attirer les jeunes gens.

Le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg.

14 décembre 1889.

À la Direction de la Police

Le procureur général vous communique que les membres du comité de la jeunesse de Bulle ont été condamnés à l'amende pour résistance à l'autorité et violation de la loi sur la danse. Restent 54 contrevenants à cette dernière au sujet desquels il demande des instructions. Veuillez lui faire connaître qu'en application de l'art. 7 du code pénal et attendu que par suite de la révision de la loi sur les auberge la danse est dorénavant autorisée le jour de la bénichon, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'affaire.

Le Chancelier

Le Président